WATTRELOS. — Les brigades mobiles de Roubaix (Pont-Rouge) et de Roubaix (Jacquart) viennent d'opérer une très importante saisie de contrebande dans des conditions assez singulières. Vendredi, dans la matinée, vers dix heures et demie, deux agents de la brigade mobile étant en service de recherche à l'extrême frontière, aperçurent un groupe de fraudeurs connus venant du côté des Hallons-Herseaux et cherchant à gagner Wattrélos par des chemins détournés. Deux d'entre eux, un homme et une femme, chargés de ceintures contenant de la contrebande, se détachèrent du groupe et prirent aussitôt la fuite à travers un chemin de traverse. Les préposés dégainèrent l'attitude de décharge et leurs revolvers afin de donner l'éveil aux autres postes échelonnés sur cette ligne frontière. Le bruit des détonations avait été entendu, car des douaniers accoururent au même instant sur le lieu de la rencontre. Les fraudeurs avaient réussi à gagner la rue Nadaud où ils se réfugièrent dans l'habitation d'un maître-frauder bien connu dans la région, nommé Masure.

N'ayant pu opérer les arrestations sur la rue, les douaniers se contentèrent de cerner la maison pour empêcher les fugitifs de leur échapper. M. le commissaire de police fut requis pour opérer une visite des lieux chez le maître fraudeur. A l'intérieur, les préposés des douanes découvrirent une centaine de kilos de café vert que les fraudeurs avaient dissimulés sous des meubles. Un chien de contrebande fut capturé et abattu sur place. L'homme et la femme furent dépossédés de leurs marchandises de contrebande, puis conduits à la caserne des douanes pour la rédaction du procès-verbal. S'ils ne peuvent prétendre qu'ils seront maintenus en état d'arrestation et transférés à Lille. Il y avait pour environ quatre cents francs de marchandises.

ROUBAIX

UNE FEMME SOUS UNE VOITURE

Un très grave accident s'est produit vendredi, vers 1 heure 1/4 de l'après-midi, sur la Grande-Place, en face de l'estaminet du « Plat d'Or ».

Mme Augustine Bourgeois, femme Lochevic, âgée de 62 ans, demeurant rue Newton, rue Duynes, 2, traversait cette rue. Mme Cateau-Leplat, rue Miln, 25, se rendait à son travail en compagnie de son fils, lorsqu'elle fut renversée par une calandre de MM. E. et A. Constant, blanchisseurs de laine à Lommes-Lille. Les roues de la voiture passèrent sur le corps de la pauvre femme qui porte une large plaie à la jambe droite et se plaint de vives douleurs internes.

Transportée à l'estaminet du « Plat d'Or », Mme Lochevic y fut soignée par MM. les docteurs Delattre et Dupré, puis reconduite chez elle, en voiture. Son état ne semble pas alarmant.

LE FEU

Un feu de cheminée suivi d'un petit commencement d'incendie, s'est déclaré vendredi, vers 10 heures 1/4 du matin, chez M. Alexandre Roussel, propriétaire de dépôches, rue d'Alger, 24. Les dégâts sont sans importance.

ARRESTATION D'UNE EXPULSÉE

Les agents Doutreligne et Rancelot ont mis en état d'arrestation, jeudi soir, rue Pierre-de-Roubaix, la nommée Philippe Idamaria, 39 ans, journalière, demeurant à Mouscron, Mont-à-Leux, inculpée d'infraction à un arrêté d'expulsion. Cette femme a été conduite au parquet.

LES DANGERS DU PAVÉ

Alors Bonne de journée, Mme Irma Verroust, âgée de 38 ans, demeurant rue Pierre-de-Roubaix, 125, a été renversée et a fait de nombreuses contusions sur tout le corps en tombant contre la bordure d'un trottoir. La blessée est en traitement à l'hôpital de « La Fraternité ».

SAVON LUXNOL Blanchisseur du Linge
Victor Vaissier

CERCLE MODERNE

Ce soir, à 8 heures trois quarts, réunion générale. Situation de la société. Renouvellement du comité. Voyages d'été.

ÉCOLE NATIONALE DES ARTS INDUSTRIELS

Les auditeurs des conférences du cours de textiles du dimanche sont avisés que M. Laguche, professeur, empêché, ne fera pas son cours ce dimanche, 15 mars. Le cours reprendra le dimanche 22 courant.

TOURNÉE BLANCHE DORÉE

Hippodrome-Théâtre de Roubaix. — Dimanche 15 mars 1908, représentation matinée subventionnée, en matinée, le plus grand succès du Théâtre des nouveautés : « La Petite Fonctionnaire », comédie en 3 actes, de M. Alfred Capus. « Séduction », fantaisie japonaise en 1 acte, dansée, chantée et mimée, de M. Louis Artus, musique de M. E. Bonnamy.

Etat-Civil

NAISSANCES. — Jeanne Peire, boulevard Gambetta, 211 — Jeanne Vandewaele, rue de Blidah, pour Marengo, 8 — André Curesux, rue de Flandre, cour des Douze-Ballots, 4 — Simonne Cailleaux, rue Nain, 28 — Albert Lecomte, rue du Fontenoy, 100 — Gustave Bannens, rue de Mouscron — Arthur Pruvost, Fernand Vasbert, Henriette Fournier, boulevard de Cambrai.

DÉCÈS. — Marie Biermann, 62 ans, ménagère, rue des Sept-Ponts, 92 — Germaine Dujardin, 2 mois, rue d'Espagne, 30.

Mort-né, 1.

TOURCOING

CONSEIL MUNICIPAL

Séance extraordinaire du 13 mars

Le conseil municipal était convoqué pour hier soir vendredi 13 mars, en réunion extraordinaire.

La séance s'ouvre à 9 heures 25, 23 conseillers sont présents sous la présidence de M. Gustave Drom, député-maire.

M. Henri Loridan, conseiller général, est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire :

La lecture du procès-verbal de la précédente séance est adopté.

A propos de la mort du légionaire Bourgois

M. Emile Lecomte, adjoint, demande la parole et fait une déclaration concernant le rôle de l'administration depuis le jour où arrivait à Tourcoing la nouvelle de la mort à l'ennemi de notre concitoyen, le légionnaire Adolphe Bourgois.

Il rappelle les démarches faites pour le rapatriement du corps et ensuite la décision de faire des funérailles officielles auxquelles furent invités à prendre part les membres des corps constitués et les fonctionnaires. Aujourd'hui, des critiques s'élèvent au sujet de ce que deux élus n'ont pas eu de place réservée dans le cortège. Or, l'administration a ignoré qu'ils en aient manifesté le désir et je tiens à la dégager en la circonstance.

M Drom, maire, complète la déclaration de M. Lecomte, adjoint, et comme lui rappelle ce que l'on a fait devant la mort dans les conditions que l'on sait du malheureux Bourgois. Des funérailles officielles ont été faites, l'administration n'y a pas été poussée par l'opinion comme vient le dire un conseiller et il est regrettable que la petite passion politique vienne se mêler encore à une question d'où elle aurait dû être bannie.

En ce qui concerne ce qu'a été dit touchant deux élus, un conseiller général et un conseiller d'arrondissement, la critique est mal fondée.

Ces messieurs se sont adressés à un secrétaire qui prit quelques minutes pour se renseigner. Ils ont trouvé la chose mauvaise, ils ont tort et n'ont à s'en prendre qu'à eux mêmes si une place n'a pu leur être réservée dans le cortège.

Félicitations à M. Victor Flament

M. le maire, sans vouloir rappeler pour l'instant les titres des nouveaux promus dans la Légion d'honneur dans notre ville, croit devoir correspondre adresser à M. Victor Flament, adjoint, qui nous touche de trop près, les félicitations de ses collègues, heureux de la distinction si méritée qui vient de lui être attribuée. (Applaudissements).

M. Victor Flament remercie des félicitations qui lui sont attribuées et dont il sait tout le prix. Simple adjoint à la démocratie, je n'ai toujours eu pour objectif que l'accomplissement de mon devoir. Tant mieux si j'y ai réussi, c'est ma seule ambition. (Applaudissements).

La décoration de la salle des Fêtes

Pour occuper le second grand panneau de la salle des délibérations du conseil municipal et faire pendant à la belle œuvre de M Gustave Grau, représentant la visite de M Fallières, président de la République, à l'Exposition de Tourcoing, le conseil a décidé, sur la proposition du maire, de confier à M Emile Mouligny, artiste peintre, la réalisation d'une œuvre qui représentera la bataille de Tourcoing

La dépense est de 13.000 francs dans laquelle l'Etat intervendrait pour la plus grosse part, 10.000 francs.

Tout d'abord le panneau devait être divisé en trois volets.

On propose de modifier le traité primitif et de ne faire qu'une toile unique. Le conseil adopte cette manière de voir et modifie en ce sens sa délibération antérieure.

Ecole Pratique de Commerce et d'Industrie

Dans un rapport du 10 août 1906 pour la création d'une école pratique de Commerce et d'Industrie pour garçons, M. le Maire faisait remarquer que la dépense de premier installation s'élèverait à environ 400.000 francs se décomposant comme suit : Valeur des bâtiments déjà existants et du terrain 276.000 ; devis des travaux à exécuter pour construction nouvelle 80.000 ; acquisition de matériel et outillage 50.000.

Mais, dans le cours de l'exécution des travaux nous fûmes amenés à faire plus grand, à envisager des aménagements et un outillage mieux appropriés à l'importance des services que l'industrie et le commerce devaient attendre de cette institution. Nous y étions encouragés par les avis éclairés de l'inspecteur général de l'enseignement technique, M. Lalabé. La justification de cette majoration se trouve dans les deux chiffres suivants qui établissent combien cet enseignement professionnel répondait à des besoins réels : l'Ecole compte 300 élèves de jour et 340 adultes suivent les cours du soir et du dimanche. Elle se trouve plus encore dans les résultats pratiques que nous enregistrons journellement.

Les devis primitifs se trouvent modifiés ainsi : pour les constructions nouvelles 115.000 au lieu de 80.000 fr.; pour le matériel et outillage 102.430 fr. 40 au lieu de 50.000. Il est en outre indispensable de compléter l'installation actuelle de l'Ecole par l'établissement d'un laboratoire d'électricité dont l'utilité n'a pas besoin d'être démontrée et aussi par l'établissement d'un musée commercial scolaire appelé à rendre les plus grands services.

Ces installations nouvelles exigeraient : pour le laboratoire d'électricité 10.000 fr., pour le musée commercial 2000 fr. En résumé les dépenses générales s'élèveraient au total de 502.430 fr. 40. Sur cette somme 400.000 ont été prévus, il reste à voter un crédit complémentaire de 102.430 fr. 40.

L'Etat était intervenu pour un quart dans les évaluations primitives et la dépense supplémentaire se justifiant amplement en raison du développement qu'on a dû donner à l'établissement tant au point de vue de la construction et de l'outillage, nous avons tout lieu de croire que le ministre du Commerce voudra bien prendre à sa charge le quart de ce nouveau crédit de telle sorte que nous n'aurons qu'à supporter la différence de 76.822 fr. 80.

Le Conseil prend une délibération votant un crédit de 76.822 fr. 80 en escomptant la participation et de l'Etat et si besoin était ce crédit serait porté à 102.430 fr. 40, à comprendre dans un emprunt à réaliser.

D'autre part et toujours concernant l'Etude pratique, M le Maire présente au second rapport visant plus spécialement les cours professionnels pour adultes.

En rappelle que dès l'ouverture, en octobre 1907, l'Ecole pratique et les cours de perfectionnement pour adultes, furent suivis par plus de 300 élèves de jour et par 340 adultes.

189 suivent les cours commerciaux, désireux qu'ils sont de compléter leurs études commerciales par l'étude de la comptabilité, des langues vivantes, des sciences appliquées, etc. Un nombre sensiblement égal est inscrit aux cours industriels, dont une cinquantaine apprentis dans les ateliers et usines et les autres 100 et 110 âgés de 18 à 30 ans, déjà occupés comme ouvriers ajusteurs, tourneurs ou forgerons, sentent le besoin d'accroître leurs connaissances techniques et pratiques, soit, en vue du maniement des machines-outils soit pour arriver à produire un travail plus méthodique et mieux raisonné.

C'était encourageant et ce fut pour nous une grande joie de constater que ouvriers et employés appréciaient l'utilité de l'œuvre entreprise avec le concours du ministère du Commerce et qu'elle allait leur profiter, à eux ou à leurs enfants, de même qu'elle contribuerait à la prospérité de l'industrie et du commerce de Tourcoing.

Mais, en même temps, nous nous heurtions à une grosse difficulté déjà entrevue : l'insuffisance des locaux de l'Institut Colbert, devenu Ecole pratique.

Comment y remédier ? Nous avions songé d'abord à aménager dans l'immeuble de l'Ecole pratique, en construisant à étage sur l'emplacement ancien des ateliers de l'Institut Colbert, une vaste salle de dessin, une pour le modelage, deux autres pour le musée commercial et le bureau commercial, avec au dessus de bureaux encombrants. Déjà, d'après nos instructions, des plans et devis avaient été établis par l'architecte, directeur des travaux municipaux, M. Sevin.

Sur ces entrefaites, un immeuble voisin était devenu vacant, par la dissolution d'une congrégation enseignante et la ville fut amenée à s'en rendre acquéreur. Sa disposition était assez défectueuse et son utilisation n'était pas des plus indiquées. Le Conseil municipal fut amené, par la force des choses, à en faire une annexe du Patronage central des écoles communales de garçons, qui sera ouvert prochainement, laquelle serait affectée de préférence aux élèves les plus jeunes des classes élémentaires

C'est dans ce but que furent faites les grosses réparations, de réfection et transformation de toute nature, qui étaient indispensables pour faire pénétrer l'air et la lumière ; en un mot, rendre les locaux habitables.

Mais, en même temps, comme cet immeuble n'est séparé que par la rue de l'Ecole pratique, nous avons pensé, d'accord avec la commission de l'instruction publique, que plusieurs grandes salles des étages, difficilement utilisables pour le Patronage, pourraient être affectées exclusivement aux cours de dessin nécessaires à l'Ecole pratique, ainsi qu'au bureau commercial.

Cette solution est beaucoup plus pratique que celle consistant d'abord, de construire sur l'emplacement des ateliers de l'Institut Colbert, ceux-ci devant être utilisés pour le laboratoire d'électricité et le musée commercial, tout cela avec l'assentiment et sur les conseils de M. l'inspecteur général Lalabé.

Les travaux de réparations ont été faits par les entrepreneurs de la ville lorsque aux conditions de leur adjudication. Le décompte, dressé par M. Sevin, les estime à 50.000 fr pour un immeuble dont le prix d'acquisition a été de 45.100 fr., non compris les frais. Nous vous proposons de les solder au moyen d'un prélèvement sur l'emprunt projeté.

Mais jusqu'une partie de ces locaux sera occupée à « titre définitif » par les cours de l'Ecole pratique énumérés plus haut, il y aurait lieu d'évaluer la part de dépenses afférente à ce objet et de solliciter du ministère du Commerce le quart qu'il accorde en principe aux créations de ce genre.

Cette part nous l'évaluons à 2.363 fr. 45 et la calculons comme suit : le prix de l'immeuble en principal et frais est de 50.722 fr. 22.

Les deux corps de bâtiments comprenant, outre le rez-de-chaussée, deux étages chacun, formant au total ce que nous pouvons appeler six appartements, représentant chacun en valeur le sixième de la dépense générale soit 9.453 fr. 70 dont le quart participation de l'Etat est le chiffre indiqué plus haut de 2.363 fr. 45

Le conseil prend une délibération conforme aux conclusions du rapport.

Entretien des chaussées pavées

M. le maire présente un intéressant rapport concernant l'organisation d'un service nouveau rattaché au service de la voirie, et ayant pour objet, au moyen de la constitution de deux équipes de cantonniers paveurs de maintenir constamment le bon état d'entretien des chaussées.

Pendant l'hiver, et de façon à ce que les hommes constituant ces équipes ne subissent aucun chômage, on pourrait les employer aux travaux d'ouverture des tranchées pour les nouvelles installations à établir pour l'usine municipale à gaz.

En résumé, il s'agit d'augmenter le personnel de la voirie de 8 unités, en les choisissant de préférence parmi les cantonniers vicinaux déjà employés aux travaux d'entretien des chaussées et aux terrassements qui leur seront confiés.

La commission de la voirie s'est montrée unanimement favorable à la combinaison projetée.

***

De nombreux projets touchant les écoles viennent à cette séance.

Nous allons le voir d'une incontestable utilité et dont l'adoption s'impose tout chacun l'objet d'un rapport spécial du maire.

Nous allons les passer en revue dans l'ordre où ils sont venus devant l'assemblée communale.

Construction d'une école de Filles, avec classes enfantines dans le quartier de la Marlière

M le maire expose que depuis longtemps les membres du conseil municipal, qui représentent plus spécialement le quartier de la Marlière, réclament la création dans ce quartier d'une école maternelle.

Jusqu'ici il n'avait pas été possible de faire droit à cette demande dont cependant nous étions unanimes à reconnaître la légitimité.

Aujourd'hui que nous avons pu nous assurer la possession du terrain nécessaire — vous en avez voté l'acquisition dans votre séance du 20 décembre dernier — nous nous sommes demandé s'il serait prudent de se borner à établir une école maternelle. Nous ne le pensons pas, étant donnée l'augmentation constante de la population scolaire de l'école de filles de la Croix-Rouge où il n'existe plus aucune salle vacante, et alors que cette école compte près de 360 élèves pour cinq classes seulement, ce qui donne une moyenne de plus de 70 enfants par classe.

Ce chiffre beaucoup trop élevé nous mettait dans l'obligation de doter cette école de nouvelles classes, tout en ne réalisant qu'une salle supplémentaire à la cantine actuelle, augmentation qui ne pourrait se faire qu'à grands frais et sans que la question soit subordonnée pour longtemps, quelqu'il n'y a d'emplacement que pour deux classes seulement. D'ici peu, par conséquent, l'encombrement recommencerait au point de départ.

Or en élevant à la Marlière un groupe comprenant une école de filles avec classes enfantines et en transférant à cette école les enfants qui habitent le quartier et qui fréquentent les écoles de filles et maternelles de la Croix-Rouge, il sera possible de retarder de quelques années l'encombrement dont il est parlé plus haut tout en se réservant la possibilité, pour l'avenir. En outre on évitera aux jeunes filles du quartier de la Marlière, qui se peuple de plus en plus, un déplacement pénible, en même temps qu'on doterait cette grosse agglomération Croix-Rouge-Marlière d'écoles de filles où l'enseignement dispensé, aux règles les plus élémentaires de l'hygiène pourront enfin être observées.

Ce quartier important aura ainsi du point de vue scolaire une double satisfaction puisque l'école des garçons de la Croix-Rouge a été agrandie et rendue beaucoup plus confortable ; les familles et les maîtres sont unanimes à s'en féliciter

Pour cette nouvelle école de la Marlière nous disposons d'un terrain assez vaste pour y édifier trois classes élémentaires et deux classes enfantines avec cantine, lavoirs, dépendance, préaux couverts, cours suffisamment vastes plantées d'arbres et habitation pour la directrice.

En un mot nous disposions de la combinaison si heureusement réalisée au Fleucon et à la rue de Varsovie, en agglomérant les classes qui doivent rouir les jeunes filles de tout âge jusqu'à présent, et cette combinaison offre de nombreux avantages pour les familles, les plus grandes pouvant accompagner les plus petites, et est, pour la ville, la moins onéreuse.

Le prix du terrain en principal, intérêt et frais, s'élève à 14.415 fr

Les devis dressés par M. Sevin, architecte, pour la construction de l'école, dont les plans ont reçu l'approbation des commissions de l'instruction publique et des travaux, atteignent une dépense de 185.000 fr. La dépense totale est donc fixée à 200.000 fr.

Le conseil est appelé à prendre la délibération approbative réglementaire La somme sera prélevée sur les fonds d'un emprunt à réaliser.

Ecole de garçons de la Croix-Rouge : Construction de trois nouvelles classes et aménagement

Des travaux nouveaux en sus de ceux prévus se sont imposés à l'école de garçons de la Croix-Rouge entraînant une dépense supplémentaire de 6.000 francs.

D'incommode et de malsaine qu'était l'école de garçons de la Croix-Rouge, les travaux qui y ont été exécutés en ont fait une école idéale, mais offrant tout le confortable désirable.

Des terrassements importants qui ont coûté plus de 50.000 francs, l'aménagement des anciens locaux, la construction de bâtiments pour remanier à quatre belles salles les sept classes incommodes qui existaient auparavant, l'eau du tout à l'égout par l'installation du W.-C. hygiéniques, sont autant de travaux qui n'ont pas été compris dans le devis primitif étant donné le crédit insuffisant prévu au budget.

Mais étant donné que ces travaux s'imposaient, ils ont été confiés aux entrepreneurs des salles de classes nouvelles aux conditions de leur adjudication et par suite les intérêts de la ville ont été sauvegardés.

Agrandissement d'écoles

L'école de garçons de la rue des Plats et les écoles de Filles du Virolois et de la Croix-Rouge ont chacune un nombre d'élèves tel qu'il n'est plus possible de ne pas se préoccuper de leur agrandissement. Le nombre d'élèves pour chaque classe est trop élevé dans chacune de ces écoles, il y a dans l'intérêt de l'hygiène, de la santé des enfants et de celle des maîtres, il est nécessaire d'aviser à modifier l'état de choses actuel.

Le montant des travaux pour aménagements de nouvelles classes au moyen de constructions nouvelles est évaluée à 25.000 francs par école, soit une dépense totale de 75.000 francs qui devrait se prélever sur les fonds d'un emprunt à réaliser.

Transfert dans l'immeuble de la rue de Lille de l'Institut Sévigné

Dans la séance du 23 août 1907, M. le Maire fit part au Conseil de l'intention de l'Administration de transférer les classes supérieures de l'Institut Sévigné dans l'immeuble actuellement occupé par le collège de jeunes filles, rue de Lille.

Il n'est pas possible, il dit le Maire dans son rapport, de laisser plus longtemps dans des classes trop petites, manquant d'hygiène et de jour, un nombre d'élèves aussi important que celui qui fréquente notre école primaire supérieure de jeunes filles.

Mais pour que le transfert soit possible il faut : 1° que le collège ait pris possession du local qui lui est destiné rue des Ursulines, ce qui ne tardera pas ; 2° que trois classes nouvelles y soient ouvertes.

En outre des aménagements importants devront être apportés aux salles déjà vieilles qui seront utilisées. Ces aménagements ne seront sûrement après les réparations qui y seront faites Une réfection complète de la façade et de la couverture s'imposent également.

M. Sevin, directeur du service des bâtiments communaux appelé à dresser des plans et devis, estime que la dépense doit être évaluée à 50.000 francs.

Les travaux à exécuter feraient l'objet d'une adjudication publique suivant les clauses et conditions du cahier des charges de l'entretien pour les années 1907-07-08.

Le Conseil homologue les plans et devis et vote la somme supplémentaire pour faire face à la dépense qui sera prélevée sur les fonds d'un emprunt à réaliser.

Collège de jeunes filles

Le conseil donne mandat à sa commission des finances de vérifier en détail les rapports touchant l'acquisition du immeuble et travaux d'aménagement du collège de jeunes filles.

Les sommes constituant le solde des dépenses extraordinaires seraient à inscrire dans l'emprunt à réaliser

L'éclairage à incandescence dans les écoles

L'intérêt des enfants et le réduser un éclairage mieux adapté aux travaux scolaires, ce qui est d'un grand intérêt pour les élèves comme pour les maîtres, a amené l'administration municipale à songer à la substitution, dans toutes les écoles, de l'éclairage par incandescence à l'éclairage par bec.

En outre de l'avantage précieux pour la santé des enfants, on réalisera dans l'avenir, de sérieuses économies sur la consommation du gaz.

Un essai lente dans une école a donné les meilleurs résultats; aussi, l'administration a-t-elle cru bien faire en commençant de doter toutes les écoles qu'il n'y a d'emplacement que pour deux classes seulement. D'ici peu, par conséquent, l'encombrement recommencerait au point de départ.

M. Delphin Dumortier dit qu'il serait utile de modifier de même façon, l'éclairage du poste central de pompiers.

M. Lecomte, adjoint, répond qu'un essai a été fait à cet égard.

M. le maire. — Nous proposons d'installer un de ces jours, la lumière électrique, ce qui sera encore beaucoup mieux.

Etat-Civil

NAISSANCES. — Leroux Geneviève, rue de Lille, 95 — Dupréz François, rue Winoc-Chocquel, 119. Jules — Matéski Georges 3 mois, rue du Chêne-Houpline — Mercier Solange, 1 mois, rue de Gand — Dhallun Auguste, 11 mois, rue du Clinquet, 42 — Destombes Louise, 71 ans, rue Nationale, 122 — Samyn Octavie, 69 ans, rue Nationale, 122 — Casteur Louis, 66 ans, rue Nationale, 122.

TRIBUNAUX

Cour d'assises du Nord

Audience du vendredi 13 mars

Coups mortels à Roubaix

Le sieur Arthur-Joseph Vandermeulen, 52 ans, ébéniste, demeurant à Roubaix, rue Gambetta, comparaît déjà depuis un certain temps Jeanne Verdoncq, épouse divorcée Vandenbroucke, 25 ans, ménagère, rue Rouchi-Vert, quand le juillet 1907 il la décida à vivre avec lui. En octobre, il la quitta sous prétexte qu'il avait recueilli des mauvais renseignements sur son compte, mais il revint sur sa détermination, cherchant à renouer presque aussitôt des relations, mais il se heurta au refus de la femme Verdoncq.

Le 27 octobre 1907, vers 7 heures du soir, étant entré à l'estaminet de la « Croix d'honneur », il la trouva attablée avec plusieurs personnes et lui demanda de sortir avec lui, mais elle refusa ; il se rendit alors au domicile de son ancienne maîtresse, à laquelle il déroba quelques effets d'habillement.

Le lendemain, elle vint vers midi les lui réclamer à sa pension au cabaret Gayet, 25, rue du Fort, où il logeait aussi. Il lui répondit que tout d'abord ils allaient déjeuner ensemble, elle accepta. Aussitôt, il sortit, disant qu'il allait acheter deux bottes de thon, c'est ce qu'il fit ; mais il revint à la pension d'après être monté dans sa chambre, où il prit un flacon de vitriol qu'il avait acheté après la rupture avec sa maîtresse et qu'il dissimulait soigneusement. Après le déjeuner, tandis que la femme Verdoncq examinait des reconnaissances du mont-de-piété offertes en vente par un ami Delec, il la saisit par les cheveux, lui renversa la tête et lui versa sur la figure le contenu du flacon de vitriol. La cabaretière, la dame Gayet, se précipita au secours de la malheureuse et fut éclaboussée par le liquide qui la brûla au cou, au visage et au bras. Il s'éloigna ensuite tranquillement mais il fut arrêté le lendemain.

L'exprime aujourd'hui les regrets de son acte. La passion est le mobile de son crime, mais il a été à un moment de vengeance et de colère, alléguant qu'au moment de la rupture, Jeanne Verdoncq lui jeta du vitriol et que depuis elle le narguait.

La femme Verdoncq affirme que les allégations de Vandermeulen sont mensongères, celui-ci porte bien une légère trace de brûlure sur visage, mais il résulte des témoignages du sieur Bastiaert et de la dame Dutilleul que Vandermeulen, quelques jours avant le crime, avait essayé sur lui-même l'effet du vitriol.

La préméditation est nettement établie par l'information. La durée de l'incapacité de travail pour la femme Verdoncq est estimée à trois mois, elle est défigurée et l'acuité visuelle de son œil droit est considérablement diminuée.

La dame Gayet porte des cicatrices indélébiles au cou et au visage.

Vandermeulen est condamné à 3 ans de prison.

Tribunal Correctionnel de Lille

Coups de couteau à Roubaix

La victime de ces coups, Georges Cnudde, rue de la Fabrique, à Roubaix, fut très grièvement blessé, elle l'indique elle-même au Tribunal par ces mots : « Heureusement que je ne suis pas mort ! » C'est quelque chef il est le pourvoi perché par la lame du couteau dont il reçut trois coups.

Dans la nuit du 2 au 3 février, Cnudde rentrait chez lui lorsqu'à l'angle de la rue de l'Alma il se trouva en compagnie de Jules Christiaens, 35 ans, tisserand à Roubaix, qui se jeta sur lui et lui porta trois coups de couteau.

Christiaens prétend avoir été attaqué le premier par Cnudde qui nourrissait contre lui des projets de vengeance à raison d'une difficulté qu'eut Christiaens avec son beau-frère.

De l'instruction de l'affaire il résulte au contraire que c'est sans raison que Christiaens se rua brutalement sur sa victime.

Après plaidoyer de Me Brachem d'Hugo, le Tribunal a condamné Christiaens à 18 mois de prison.

Importantes escroqueries à Roubaix

Ludivine Costers, âgée de 38 ans, est bien plus souvent en prison qu'à son domicile, rue de la Gare, à Tourcoing. C'est une volume incorrigible qui est passible de la relégation. Les faits pour lesquels elle comparut hier devant le Tribunal sont particulièrement graves. Ils furent d'ailleurs très nombreux et mais très justement sanctionnés par le Tribunal.

Le premier des méfaits qui lui sont reprochés remonte à novembre 1906. A cette époque, elle se rendit chez Mme Colliot, cabaretière, 4, rue Pellart, à Roubaix, à laquelle elle se donna pour la femme d'un employé principal du gaz, M. Paul. « Je viens, lui dit-elle, pour faire à Roubaix quelques emplettes, or, je ne suis munie d'une somme suffisante pour les payer. Je vous prêterai demain. » Mme Collet prêta, mais jamais elle ne revit son emprunteuse. Les autres escroqueries ont été plus graves et plus importantes. Du 1er et le 7 janvier 1908 Le 3 janvier, elle se

Chaque mois
Elles souffrent
En silence

Les pilules Pink sont souveraines contre tous les troubles de l'organisme féminin. Il n'y a rien de comparable aux pilules Pink pour le décongestionner, l'assouplir, lui rendre la force, par l'apport d'un sang riche et pur, pour mettre un terme aux misères de toutes sortes, tiraillements, pesanteurs, vertiges, migraines, pertes, vomissements, indispositions, qui rendent à beaucoup de femmes la vie semblable à un long martyre.

Tous les Pharmaciens vendent les pilules Pink. Si vous éprouvez cependant la moindre difficulté à vous les procurer, le Pink, exclusivement préparé par M. Cadéac, Pharmacien, 23, Rue Vaillant, Paris, vous les enverra franco contre mandat-poste de 17,50 le 6 boîtes franco. 44052

FINANCES

Paris, 13 mars 1908.

En nouvelle avance au début, le marché supporte ensuite des réalisations qui le font clôturer au-dessous des limites de la veille. Notre Rente reste à 97.62. Sauf le Portugais, les Fonds étrangers sont en légère moins-value. Les Emprunts russes sont plus faibles.

Dans le groupe des Sociétés de Crédit, le Crédit Lyonnais est à 1190. Le Comptoir d'Escompte dont l'assemblée ordinaire aura lieu le 7 avril, se lient à 580. Demain 14 mars, sera close aux guichets de la Société Générale la souscription aux 70.000 obligations du Chemin de fer du Sac-Paulo et Rio Grande : d'ores et déjà, du reste, plusieurs fois couverte. Valeurs industrielles et de traction généralement plus lourdes. Suez 4440. Par contre, Rio raffermi à 1548. Le Bec Auer se maintient à 778. Recul des valeurs russes et des Mines d'or.

En Banque, le privilégié Mantebras est ferme à 51 . Tentreprise entrera très rapidement dans la période d'exploitation rémunératrice prévue et confirmée. L'action Allanitique se retrouve à 126 l'obligation 5 % du port de Bahia a des demandes suivies à 450.

On trouve à la Bourse quelque introduction, aux environs de 40 francs, des actions de la Compagnie Générale des Phosphates. Cette société, au capital de 200.000 francs, va exploiter un certain nombre de riches gisements phosphatiers, notamment en Algérie et en Tunisie.

La maison de Dion-Bouton, en remerciant les 400 souscripteurs qui ont couvert en quinze jours son émission, annonce la convocation immédiate des assemblées légales.

Nos chemins de fer sont fermes.

Tablettes d'un spéculateur, 5, r. d'Amboise, Paris.

Les dernières nouveautés parues, en tissus anglais et écossais pour la saison Printemps et Eté, sont au grand complet dans les magasins de la Cité Anglaise, Lille, Grand'Place, coin de la rue Neuve. Rien que le vêtement sur mesure, coupe élégante. Voir nos étalages. 14 m.

28

Sanglante Richesse

PAR

GEORGES SPITZMULLER

Sentonçai dans son coin, Flageolet observa.

Il n'avait pas été remarqué de Valentin. Mais il comprit l'imprudence de commander une autre consommation pour ne pas rester là sans rien boire, ce qui l'eût rendu suspect.

Au son de sa voix, Hennequart fit un haut-le-corps. Il dirigea un regard acéré du côté de Flageolet.

— Ca va se gâter, s'il me reconnaît, se dit celui-ci. Je suis sûr, ils sont une demi-douzaine, la partie est trop inégale. Filons. On reviendra plus tard.

Flageolet paya et sortit.

Il demeurait fait vingt pas qu'il essuya une balle de pistolet qui siffla à ses oreilles. Il eut un grande détonation déchira en lui-même. Instinctivement, Flageolet s'était jeté [illegible]

— Ca y est, murmura-t-il en bâtant le pas. Tu ne l'emporteras pas en paradis... Il n'est de savoir si c'est bien M. que le sieur Hennequart. Ça, on le saura demain... Alors, brigand, je n'aurais qu'à bien le pousser.

XXXIII

Le tapis-franc de la rue de la Huchette

Qu'était devenu Hennequart depuis sa collaboration avec Solange de Lignières ?

Le bandit — nous venons de le voir — n'avait pas quitté Paris.

Il connaissait l'arrestation de sa femme, et il ne se soucinit guère de partager le même sort, maintenant qu'il possédait un magot sérieux.

La première chose à faire, s'était dit le nerveux, c'est de dépister la police, d'égarer au début ses investigations.

Pour cela, il avait eu recours à un procédé adroit.

Il avait adressé à un de ses amis de Marseille une lettre contenant un autre pli à mettre à la poste dans cette ville.

Ce deuxième pli était adressé : « A monsieur le chef de la sûreté, à Paris. »

C'était un P P C anonyme et grossier, par lequel Hennequart annonçait son départ pour l'Italie.

— Comme ça, pensait le nerveux, je brouille les cartes. Cette lettre marque mon soi-disant passage à Marseille, et on va s'amuser là-bas à chercher de l'autre côté des Alpes, tandis que je me cacherai tranquillement dans la capitale.

Ce qu'il avait prédit s'était réalisé de tous points.

Pendant que la police se mettait à sa recherche bien loin de Paris, le mari de Phonsine gîtait dans un estaminet borgne de la rue de la Huchette, tout près du quai Saint-Michel.

Cet « établissement » mi-assommoir, mi-tripot, était un des derniers spécimens des tapis-franc qui pullulaient autrefois dans certains quartiers du vieux Paris. On y jouait, on y mangeait, on y buvait, on y jouait.

Où Hennequart pouvait-il mieux se dissimuler que dans les parages de la Cité, au milieu du dédale presque inextricable de ces passages étroits, de ces rues tortueuses ?

Pénétrons donc, pour la deuxième fois, dans le tapis-franc où le sinistre personnage avait élu domicile.

C'est le lendemain du jour où nous y avons suivi Flageolet.

Une salle basse, aux murs nus et gris, au plafond lézdillé et noirci par la lumière des quinquets à huile.

Au-dessus du comptoir, une pancarte avec cette inscription en argot :

FIVE A 6 NERFS

Ce qui, en langage usuel, voulait dire :

Vin à 6 sous.

Dans la salle de débit, trois consommateurs en train de jouer aux cartes à la lueur d'une mauvaise lampe : Hennequart et deux habitués de céans.

Au comptoir, trônait la patronne, l'ogresse, une grosse femme rougeaude et grisonnante :

Horrible compagnonne,

• Dont la barbe fleurit et dont le nez trognonne. »

On l'appelait la mère Pictompain.

Ce soir-là, la pluie faisait rage. Cétait un de ces violents orages d'automne mouillées d'averses glacées.

— Ah ! mon temps ! dit Hennequart. A ne pas mettre un huissier dehors, ni un policeman à la porte.

— Un temps de chien ! répondit un de ses partenaires.

— Mauvais ! Je coupe ! Et il fait un froid !

— C'est donc pour ça que tu gardes tes cheveux aussi longs ? demanda le troisième joueur à Valentin.

— Juste, Auguste. Tu l'as dit, bouffi ! Je suis très sensible aux rhumes de cerveau... Trèfle !

Hennequart se gardait bien d'ajouter que ses longs cheveux étaient une perruque chargée de dissimuler le commencement de ses boucles postiches, la place de l'oreille absente, l'oreille arrachée par Gardanvaut.

Tout à coup, Valentin se leva, très en colère.

Il jeta bruyamment ses cartes sur la table.

— Tu ne joues plus ?... lui demandèrent ses deux acolytes.

— Non, j'en ai assez de perdre tout le temps.

— Que que tu veux ?... Les brèmes (cartes) savent bien où il y a de l'argent. On ne les a pas maquillées (biseautées).

— Oui, ajouta l'autre, peut qu'il peut perdre... Tu as de l'or, toi... C'est pas comme nous.

— De l'or ?

— On l'a vu. Il file de faire le Saint-Nicolas... Quand on a de l'argent, on n'en veut qu'à la galette.... les cartes à la main, bien entendu. Les loups ne se mangent pas entre eux.

— Tas de brigands ! grommela Hennequart.

— Allons ! aligne-toi... Cœur, le valet...

Valentin se rassit. Il était prisonnier de ses partenaires.

Il fallait rester, il fallait continuer à jouer avec eux.

Où serait-il allé ?... Errer à l'aventure ?... Se fourrer dans les griffes de la police peut-être ?...

— Ah ! non, pas de ça, se dit Valentin... Mieux vaut encore jouer de partenaires quelques thunes. C'est moins précieux que la liberté... D'autant plus que ça me coûterait cher d'être pris... Lorentier a dû être complètement démoli... C'est pas le moment de se faire prendre.

Et il poursuivit la partie un